		Nb reponses	%
1- TRAVAUX PREPARATOIRES DU MOUVEMENT			
DES MAITRES CONTRACTUELS		57	
1.1 Déclarations des emplois		_	
Elles sont réalisées par	la DDEC seule	2	4%
Inscrire "1" dans la case correspondante	l'IA-DSDEN seule	7	12%
	la DDEC et l'IA-DSDEN conjointement	34	60%
	la DDEC et l'IA-DSDEN séparément	15	26%
Ces declarations comprennent-elles bien les quotites			
horaires correspondant aux décharges de direction ? (Y			
compris les les quotirés horaires occupées par des			
suppléants et susceptibles d'être vacantes)	Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON	51	89%
1.2 Réception des dossiers de candidature			
Les destinataires des dossiers de candidatures sont	les chefs d'établissement	5	9%
Inscrire "1" dans la case correspondante	la ddec	2	4%
	l'IA-DSDEN	0	0%
	les chefs d'établissement et la ddec	7	12%
	les chefs d'établissement et l'IA-DSDEN	2	4%
	l'IA-DSDEN et la ddec	10	18%
	les chefs d'établissement, la ddec et l'IA-DSDEN	34	60%
1.3 Les membres de la Commission Diocésaine de			
			4.007
l'Emploi ont-ils les moyens de vérifier l'ancienneté	Pour tous les enseignants du diocèse	10	18%
Inscrire "1" dans la case correspondante	Pour les enseignants participant au mouvement	44	77%
	En cas d'égalité de codification sur un même emploi	12	21%
	Autres situations	4	7%
1.4 La CDE gàro-t-ollo l'amploi des maîtres	Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON / Si OUI		
d'établissements ne relevant pas de l'Enseignement			
Catholique mais ayant passé convention (article 4)?	passé convention	15	26%

1.5 L'instance académique de coordination				
Votre commission dépend-elle d'une instance	Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON Si			
académique de coordination ?	NON, passez les 7 questions suivantes	39	68%	
Si oui, nombre de réunions de l'instance académique ?	Inscrire le nombre de réunions	98	2,5	
dont nombre de réunions consacrées à				
l'harmonisation des calendriers	Inscrire le nombre de réunions	35	0,9	
dont nombre de réunions consacrées à la répartition				
du nombre d'emplois à réserver pour les lauréats				
des concours externes	Inscrire le nombre de réunions	43	1,1	
dont nombre de réunions consacrées à la gestion				
des maîtres mentionnés à l'article 15.7	Inscrire le nombre de réunions	10	0,3	
Les membres de l'IAC dispose-t-il des documents	Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON			
nécessaires à la répartition des services entre les				
diocèses (liste des postes vacants, prévisions de				
départs en retraite, répartition des postes aux concours				
)		26	67%	
2 BILAN QUANTITATIF DU MOUVEMENT				
2.1 Nomination des maîtres contractuels ou agréés	Catégorie des demandes			% Réglées /
au 31 août 2020				demandes
	A1	21	20	
	A2 pertes de contrat	293	279	95%
	A2 sans pertes de contrat	234	214	91%
	A3	127	124	98%
	A4	506	451	89%
	A5	0	0	
	A5 B1	0 447	0 319	71%
	A5 B1 B2	0 447 42	0 319 22	71% 52%
	A5 B1 B2 B3	0 447 42 2002	0 319 22 1215	71% 52% 61%
	A5 B1 B2 B3 B4	0 447 42 2002 380	0 319 22 1215 268	71% 52% 61% 71%
	A5 B1 B2 B3 B4 B5	0 447 42 2002 380 488	0 319 22 1215 268 183	71% 52% 61% 71% 38%
	A5 B1 B2 B3 B4 B5 C1	0 447 42 2002 380 488 917	0 319 22 1215 268 183 865	71% 52% 61% 71% 38% 94%
	A5 B1 B2 B3 B4 B5	0 447 42 2002 380 488	0 319 22 1215 268 183	71% 52% 61% 71% 38% 94% 100%

2.2 Nomination des maîtres en période probatoire	Combien de lauréats du CRPE externe ont été nommés		
au 31 août 2020	pour effectuer leur stage		
Quelles ont ete les difficultes rencontrees pour nommer			
les lauréats du concours externes 2020, la procédure de			
réservation des emplois prévue à l'article 7.8 de l'Accord			
a -t-elle bien été mise en œuvre ?		Absence de lis	ste complémentaire
Combien de lauréats du CRPE interne et bénéficiaires			
de l'obligation d'emploi ont été nommés pour effectuer			
leur stage (D2)		52	
Combien de lauréats du concours réservé ont été			
nommés pour effectuer leur stage (D3)  2.3 Suivi de la situation des maîtres en période		2	
probatoire durant l'année 2019-2020			
Au 31 août 2020 combien de maîtres, en contrat			
provisoire durant l'année 2019-2020 sont-ils :	En prolongation de stage	44	
	En renouvellement de stage	41	
	En prorogation de stage	12	
	Démissions	20	
	Licenciés	7	
2.4 Emplois ASH au 01/09/2020			
Tous les emplois ASH occupés par des maîtres non			
diplômés ASH ont-ils été déclarés susceptibles d'être			
vacants ?	Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON	51	89%
Nombre d'emplois ASH occupés par des maîtres non			
diplômés ASH déclarés susceptibles d'être vacants		420,75	
dont nombre de maîtres en contrat définitif		314	
dont nombre de suppléants		125,25	
Nombre de maîtres non diplômés ASH ayant dû			
abandonner leur emploi au profit d'un maître diplômé			
ASH ou suivant une formation diplômante ASH		16	
Nombre d'emplois ASH réservés pour des maîtres en			
formation ASH (article 7.8.3 de l'Accord)		176,5	
2.5 Mutations interdiocésaines			
Avez-vous des remarques et des suggestions à			
formuler concernant les mutations interdiocésaines :		Harmonisation	n des calendriers (10)

2.6 Gestion des maîtres suppléants	
A l'issue des opérations du mouvement permettant de	
placer les maîtres en contrat définitif et les stagiaires,	
combien de postes restent non pourvus et peuvent être	
proposés à des maîtres suppléants en CDI ou en CDD?	
	000
Emplois à temps plein	960
Emplois à temps partiel dont la quotité horaire est égale	531
ou supérieure à un mi-temps Nombre de réunions de la CDE consacrées à la	551
nomination des suppléants	50
Nombres de maîtres codifiés E1 (suppléants en CDI)	30
proposés	 587
dont proposés sur postes vacants	336,5
dont proposés sur postes protégés	284,75
Nombres de maîtres codifiés E2 (suppléants en CDD)	,
proposés	2533
dont proposés sur postes vacants	1182,75
dont proposés sur postes protégés	1300,25
2.7 Refus des propositions de la CDE par les chefs	
d'établissement	
Nombre total de refus de proposition	79
Dont nombre de refus acceptés par la CDE	54
Dont nombre de refus rejetés par la CDE	27
Nombre de décisions de maintien de la proposition par	00
la CDE Nombre de décisions de nouvelle proposition par la	30
CDE	29
Nombre de maintiens du refus du chef d'établissement	29
après maintien de la proposition par la CDE	7
Nombre d'acceptations par le chef d'établissement	7
	20
après maintien de la proposition par la CDE Nombre de nouveaux refus du chef d'établissement	20
après nouvelle proposition par la CDE	3
Nombre d'acceptations du chef d'établissement après	-
nouvelle proposition par la CDE	27
Nombre de saisines de la tutelle après refus persistant	 3

3- BILAN QUALITATIF DU MOUVEMENT		1		
3.1 Notre accord a été pris en compte par l'IA	Totalement	45	79%	
Inscrire "1" dans la case correspondante	Partiellement	11	19%	
	Pas du tout	1	2%	
Dans l'hypothèse d'un non respect total ou partiel, quels		Accord de la	CCMI sur un	e demande
ont été les points d'achoppement ?		d'un C.E cor	ntrairement au	ı refus de la
3.2 Avez-vous rencontre des difficultes pour la mise				
en place d'un mouvement unique pour les maîtres				
contractuels et agréés ?	Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON	5	9%	
Si oui, quelles étaient-elles ? 3.3 Avez-vous rencontre des difficultes pour la			1	
nomination des chefs d'établissement (déclaration				
des emplois avec mention « réservé à la nomination de				
CE) ?	Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON	7	12%	
Si oui, quelles étaient-elles ?	Inschie i streponse doi, o streponse non	Direction mu		
	Combien de situations A ont-elles été considérées	Direction inc	illoite	
3.4 Situations considérées comme mal réglées par	comme mal réglées et deviendront A1 pour le prochain			
la CDE	mouvement?	8		
	La CDE a-t-elle bien établi un procès-verbal en ce sens		İ	
Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON	pour chacun de ces dossiers ?	7		
4 AUTRES POINTS A SIGNALER			•	
4.1 Remboursement des frais de déplacement				
Les frais de déplacement sont ils remboursés ?	Inscrire "1" si réponse OUI, "0" si réponse NON	36		
Si oui par quel organisme ?	Nom de l'organisme qui assure le remboursement	DDEC (24) / (	OP-OS (3) / UD	OGEC (7)
4.2 Autres remarques				
5 SUGGESTIONS D'AMELIORATION				
5.1 De la réglementation				
5.2 De notre accord professionnel		Date butoir mutation inter / Classement		
5.3 Du fonctionnement de votre Commission				
Diocésaine de l'Emploi				